

Délibération n°2026-11

**Le Conseil d'administration de l'Université Lyon 2, en sa séance du 13 mars 2026
sous la Présidence de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente,**

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** les avis de la CFVU en sa séance du 27 février 2026,
- Vu** la présentation en séance, assurée par M. Stéphane CADIOU, Vice-président en charge de la CFVU et du pilotage de l'offre de formation,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation de la liste des mentions (accréditation 2027-2031)

Le Conseil d'administration a approuvé la liste des mentions de l'accréditation de l'offre de formation 2027- 2031, conformément au document joint en annexe.

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 27
Dont :
Pour : 24
Contre : 2
Abstention : 1

Fait à Lyon, le 16 mars 2026

La Présidente,

Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN



La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université à compter du 20 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet :

D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.

D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : 20 mars 2026.